



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE

Mercredi 21 mai 2025 – AHUY

- **91 présents**

AICHI Colette – BELVISI Christian – BENYEKHEF Kouider – BERNARD Josiane – BERNARD Josette – BERNARD Catherine – BERTAUD Henri – BERTAUD Colette – BILLEY Michèle – BOUMARAF B - BRUGNOT Yves-Marie – CERTAIN Christèle – CHANCEAUX Muriel – CHARNAY Mireille – CHARTON Christine – CHAUX Jean-Pierre – CHAUX Véronique – CHERVET Pascale – COLLOT Corinne – CORNEMILLOT Sylviane – COURTOIS Sylviane – DARMAGNAC Marie-Claire – DORAS Jacqueline – DOUMANE Achour – FAUTRELLE Frédéric – FERREY Marie-Claire - FEHRAT Keira – FERNANDEZ Daniel - FRY Sylvain – GEFFROY Martine – GENET Michel – GIBOUIN CABAUD Dominique – GINDRE Alyson – GINDRE Brandon – GUERILLOT Sylviane – HAMAIDI Zohra – HAMMADA Fouzia - KAISERMAN Bernadette – KANUKONA Guy - KELLER Michel – LAPIERRE Alain – LEBLOND Elise – LEBUGLE David – LEBUGLE Roger – LEMUNIER Marie-France – LOIGEROT Georges – LUCCHI Martine – M BOUYOU Francis – MAILLY Michèle – MAINGUY Liliane – MANGIONE Françoise – MANGOLD Françoise – MARECHAL Philippe – MARILLER Valérie – MEURGUES Odile – MICHAUD Anne – MICHEL Roger – MILOU Josette – MORVAN Thierry – NEHME Annie - OUITIS Hafida – PARISOT Dominique – PENARANDA Thierry – PEROT Jean-Louis – PEROT Véronique – PERROUSSET Jean – PERROUSSET Marie-Jo – PETITJEAN Catherine – PICHON Maïté – POYEN Pascal – PREVOST KABORE Elisabeth – PROST Marie-Christine – QUENTIN Gérard – RENARD Jean-Pierre – REY Bernard – ROBERT Gilles – ROBERT Josiane – RODRIGUEZ José – RODRIGUEZ Violette – SIGOGNE Michèle – SJOSTRAND Odile – TABARY Florence – TANGADOU Ahmed – THOREY Gilbert – THOREY Martine – TISSIER Chantal – TOULOUSE Sylvain – TOULOUSE Corinne – VANTHIER Bruno – VERMEERSCH Hildegard – VHIEGHE Isabelle – ZOUGA Noëlle

- **53 procurations**

AIXALA Elisabeth à RENARD Jean-Pierre / ARNAUD Régine à MEURGUES Odile / BELDIMI Isabelle à FAUTRELLE Frédéric / BOUVRET Joëlle à KAISERMAN Bernadette / BRULEY Pascale à MEURGUES Odile / COUPAT Marie-Lou à PREVOST KABORE Elisabeth / COURVOISIER Nicole à MANGOLD Françoise / DROUOT Hubert à MEURGUES Odile / DROUOT Doris à MEURGUES Odile / DURAND Odile à THOREY Martine / FAVRE Pierre à RENARD Jean-Pierre / GAND Martine à MEURGUES Odile / GAUDILLERE Christine à MEURGUES Odile / GREUSARD Michelle à MEURGUES Odile / GUICHARD Pierre à LEBUGLE David / HEMETER Odile à RENARD Jean-Pierre / JACQUET Mireille à RENARD Jean-Pierre / LEGRAND Yvette à DARMAGNAC Marie-Claire / LOCATELLI Michelle à GEFFROY Martine / MANGOLD Michel à MANGOLD Françoise / MARTINE Chantal à RENARD Jean-Pierre / MONTHELIE Colette à RENARD Jean-

Pierre / PARIS Frédérique à LEBUGLE David / PERRETTE Mauricette à PREVOST KABORE Elisabeth / PINON Nicole à THOREY Martine / RENIER Nicole à LUCCHI Martine / ROLLAND Françoise à LEBUGLE David / SCHMITT Pascal à LEBUGLE David / STUDER Joël à MEURGUES Odile / STUDER Simone à MEURGUES Odile / THIVANT Claudine à RENARD Jean-Pierre / VERNATON Jean à RENARD Jean-Pierre / VIAN Anne à ZOUGA Noëlle / DUMAIT Odile à PREVOST KABORE Elisabeth / REY Martine à REY Bernard / BOUANI Mauro à LEBUGLE David / LIROT Emmanuel à LEBUGLE David / BOTTA Ludovic à THOREY Martine / VIDOU Elisabeth à THOREY Martine / GUENERET Didier à THOREY Martine / GUENERET Denise à THOREY Martine / HOFFMANN Christiane à THOREY Martine / MOREAU Joël Louis à THOREY Martine / ROBIN Paulette à THOREY Martine / CHARLIN Gaëtan à THOREY Martine / CHARLIN Véronique à THOREY Martine / SEGUIN Aurélie à CERTAIN Christèle / AMMOUR Raïma à BRUGNOT Yves-Marie / PIGERON Anne- Marie à SIGOGNE Michèle / PHILIPPON Annick à SIGOGNE Michèle / SENECHAL Annick à SIGOGNE Michèle / LUWAWU Elysée à SIGOGNE Michèle / NLANDU WASOLUA Renatte à BRUGNOT Yves-Marie / GONCALVES Ana à SIGOGNE Michèle

- **Invités**

- ✓ Madame Odile GOISET DUMONT – 1ère adjointe de la mairie d’AHUY
- ✓ Monsieur Franck LEHENOFF – Adjoint à la maire de Dijon
- ✓ Madame Annick AMIAR – Présidente de la CPAM de Côte d’Or
- ✓ Monsieur BŒUF – Délégué CPAM
- ✓ Monsieur Charles GOUREAU – Commissaire aux comptes

- **Ordre du jour**

- ✓ Mot de bienvenue de Madame Odile GOISET DUMONT – 1ère adjointe de la mairie d’AHUY
- ✓ Rapport d’activité et bilan financier 2024
- ✓ Temps d’échange
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes
- ✓ Votes

1) RAPPORT D’ACTIVITE ET BILAN FINANCIER 2024

Le rapport d’activité 2024 est présenté collectivement par Jacqueline DORAS, Alain LAPIERRE, Elise LEBLOND, David LEBUGLE et Noëlle ZOUGA.

Le bilan financier 2024 est présenté par Elise LEBLOND.

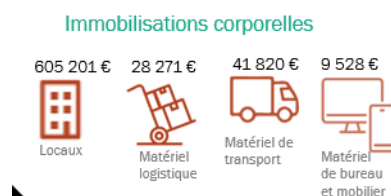
Rapport financier 2024

Le rapport de gestion de la fédération qui est présenté a été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Bilan 2024

Actif Net	2024	2023
Immobilisations corporelles	692 906 €	782 020 €
Créances	230 336 €	60 717 €
Trésorerie	675 944 €	629 909 €
Charges constatées d'avance	1 053 €	975 €
Passif Net	2024	2023
Fonds propres	1 344 125 €	1 171 501€
Fonds dédiés	101 522 €	97 036€
Dettes	154 593 €	205 085€
TOTAL DU BILAN	1 600 240 €	1 600 240 €



La fédération détient 692 906 euros d'immobilisation corporelle détaillé comme suit :

605201 € de locaux, 28 271 € de matériel logistique, 41820 € de matériel de transport et 9528 € de mobilier. Le reste sont des immobilisations financières pour 8085 €.

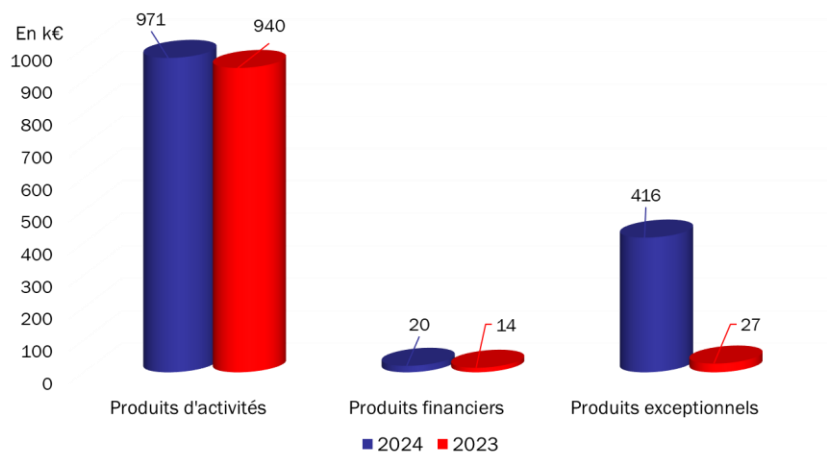
L'actif circulant représente un total de 907 334 € en 2024 et correspond aux créances pour 230 336€, à la trésorerie pour 675 944€, et charges constatées d'avance pour 1053€. Les créances sont élevées sur 2024 suite à la vente du local rue jean poncelet qui s'est fait en 2 temps, et le solde du paiement interviendra sur 2025.

Les fonds propres s'élèvent à 1 344 125 € au cours de l'exercice contre 1 171 501€ en 2023, compte tenu d'un résultat 2024 de 225 369 € et de l'affectation du résultat de 2023 de 56 583 €

Les fonds dédiés s'élèvent à 101 522€. Ils correspondent en grande partie aux fonds dédiés sur le leg qui a été utilisé pour financer une partie des travaux de rénovation de l'espace solidarité. On retrouve également des dons reçus à la suite des appels d'urgence pour Mayotte, l'Espagne en fin d'année et qui n'ont pas été reversé au 31/12.

Les dettes au 31/12 sont de 154 593 € et correspondent principalement aux emprunts.

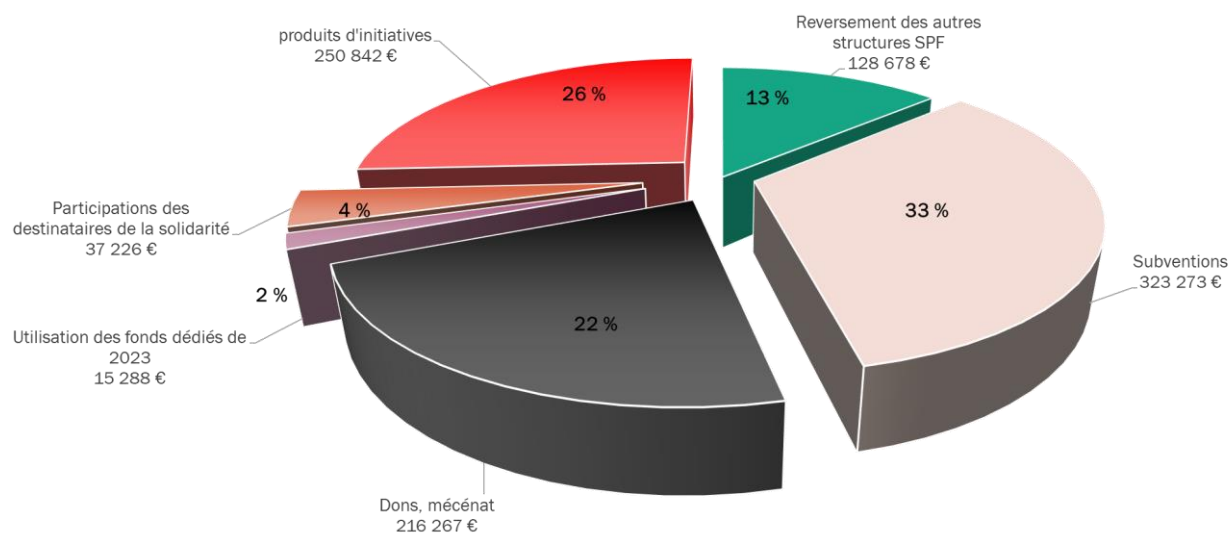
Les produits 2024 – montant exprimé en k€



Les produits financiers proviennent des placements des réserves de la fédération sur les livrets. Ils s'élèvent à environ 19800 €.

Les produits exceptionnels qui s'élèvent à hauteur de 416 115 € proviennent essentiellement de la vente de l'espace solidarité rue Jean Poncelet ainsi que les subventions d'investissements amorti en même temps que les immobilisations.

Détail des produits d'activités :



Les produits d'activités se répartissent en 6 catégories.

Les participations des bénéficiaires représentent 4 % des produits d'activités soient un peu plus de 37000 € (même % que 2023)

On trouve pour 2 % soit environ 15000€ l'utilisation des fonds dédiés (recette de 2023 mais utilisé en 2024) : cela concerne principalement une subvention de la MSA pour lutter contre la précarité étudiante et des fonds reçus pour aider la population Ukrainienne.

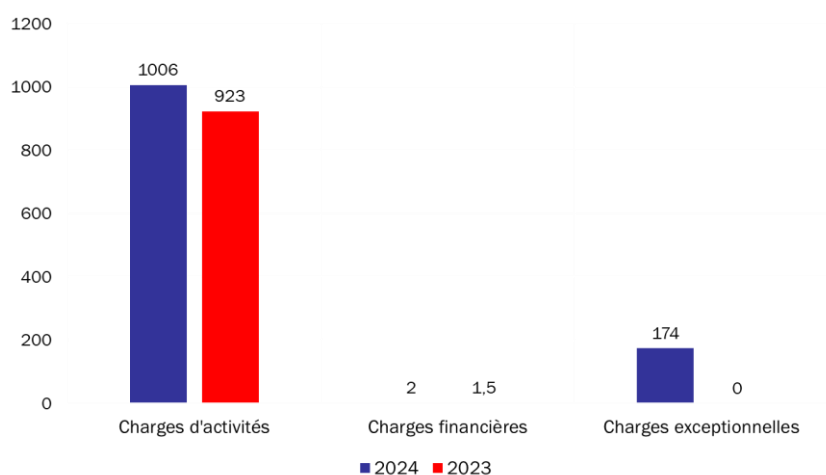
Ensuite, les dons et les mécénats représentent 22 % des produits d'activités soit environ 216 000 € dont 38 % de cette somme est affecté à des projets comme les pères Noël vert, les vacances, ou des urgences internationales.

Les initiatives en 2024 s'élèvent à environ 250 000 € avec 127 000€ de la braderie FNAC, 112 000 € de l'espace solidarité, 4200 € des paquets cadeaux, et 7050 € d'initiatives divers.

Les subventions d'exploitations sont d'environ 165 000 € et contributions financières reçues de l'union nationale pour environ 158 000 €, représentent 33 % des produits d'activités pour un total d'un peu plus de 323 000 €.

Et enfin on retrouve les reversements des autres structures du spf (fédérations, comités) pour 128 678 €

Les charges 2024 – montant exprimé en k€

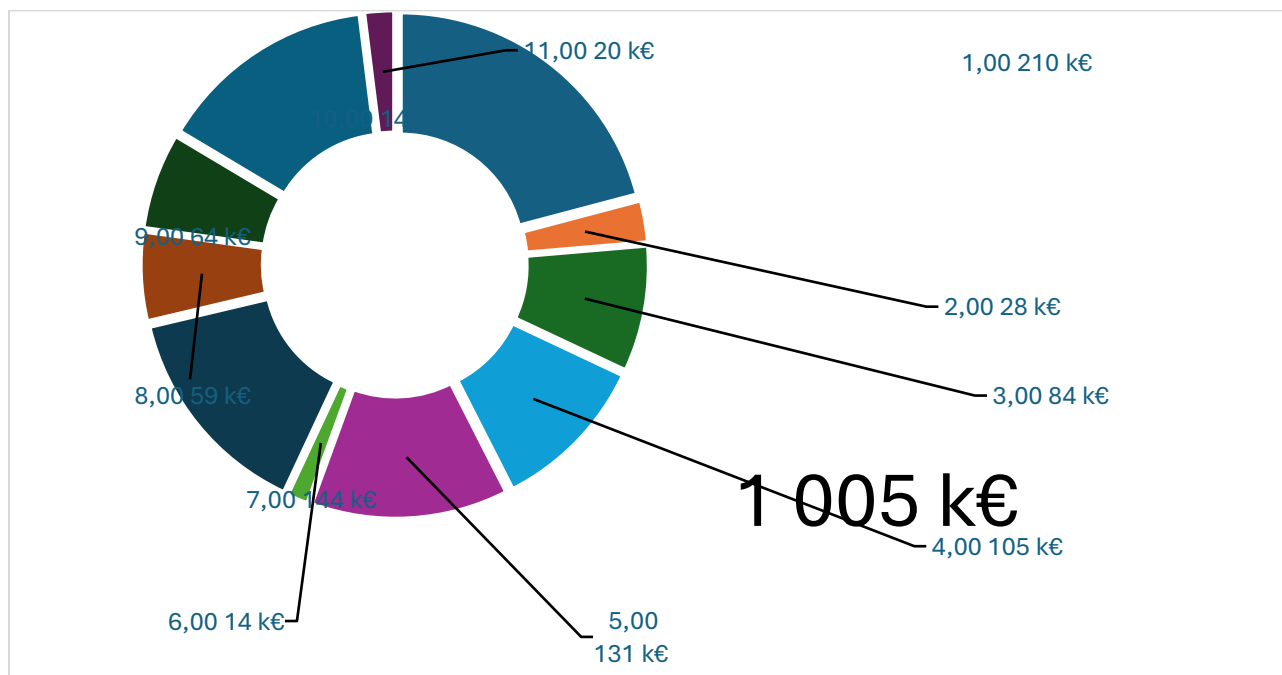


La totalité des charges pour l'année 2024 : 1 182 117 € comparé à ceux 2023 - = 924 348 €.

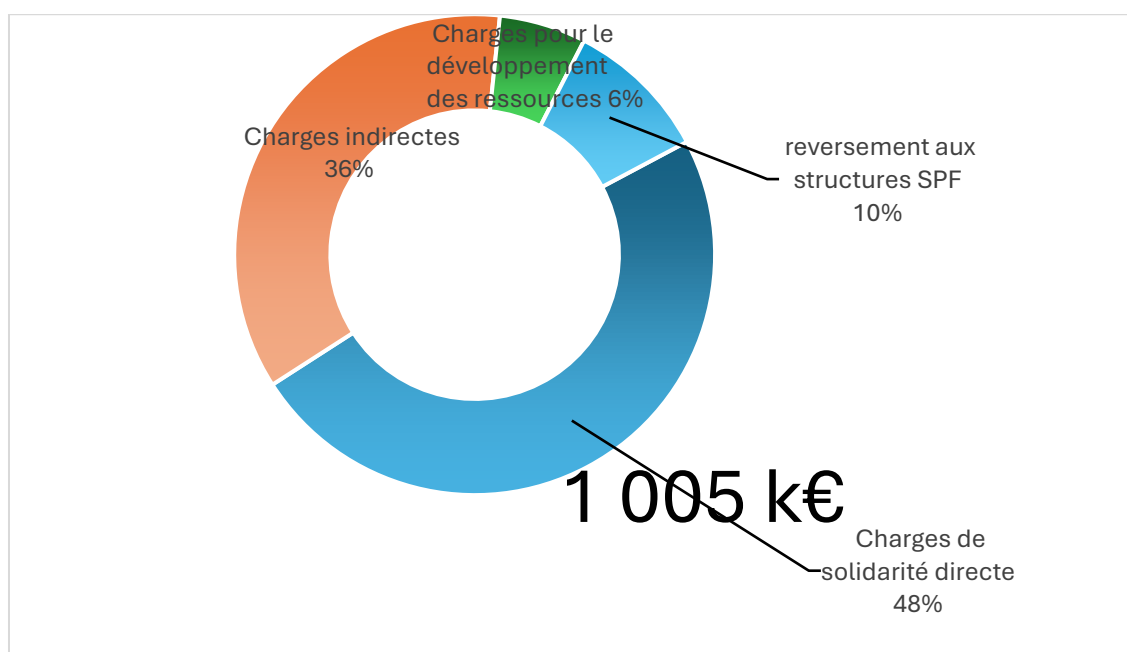
Les charges financières représentent le remboursement d'emprunt pour le bâtiment rue de la Brot,

Les charges exceptionnelles sont liées à la vente du bâtiment et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations rue Jean Poncelet.

Détail des charges d'activités :



Détail des charges d'activités selon la codification analytique :



Les charges de solidarité directes égal à 48 % des charges d'activités totales s'élèvent à hauteur de 421 488 €, nous avons tous les achats alimentaires effectués pour les distributions aux personnes accueillis pour environ 171000€, les aides financières accordées pour 17 753 €, les aides versées à l'internationale pour 16100 €. Tous les frais liés aux vacances, journée de loisirs offertes aux personnes pour environ 196 000 €. Viens ensuite les fonds reçus en 2024 et qui n'ont pas pu être reversé sur l'année pour un total de 19774 €. Ils seront versés sur 2025.

Les charges indirectes représentent 428117 € et correspondent, aux dotations aux amortissement, frais d'énergie et de carburant, frais de stockage et transport, les achats divers, Les frais liés aux assurances,

entretien et location de biens, les frais postaux, de télécommunication et honoraires, les impôts et les charges de personnel,

Les charges pour le développement des ressources s'élèvent à hauteur de 58 772 €. Ce sont les charges pour réaliser les initiatives, ainsi que toutes les charges liées aux donateurs (frais de mailing)

Et enfin les charges d'activités sont composées des versements aux autres structures SPF pour 97539 € sont les versements de dons et subventions reçus par la fédération et reversé aux comités et antenne du département pour 58756 € et la cotisation que la fédération reverse à l'union nationale pour 38783 €

Le résultat d'activité que je viens de présenter de manière détaillée avec les produits et charges d'activités présente un résultat négatif de 34 339 €.

Le résultat financier est de 17661 €

Le résultat exceptionnel correspond à la vente du local Poncelet ce qui a généré un résultat exceptionnel de 242 047 €. Celui-ci s'explique par un prix de vente de 361 000 € et aux écritures comptables liées à cette vente. Ceci génère donc un résultat de 221 053 €.

Dans les autres produits exceptionnels, nous retrouvons la proratisation de la subvention d'investissement de la rue de la brot, les indemnités d'huissier que la fédération perçoit, et la vente d'immobilisation. Soit un résultat exceptionnel global de 242 047 €.

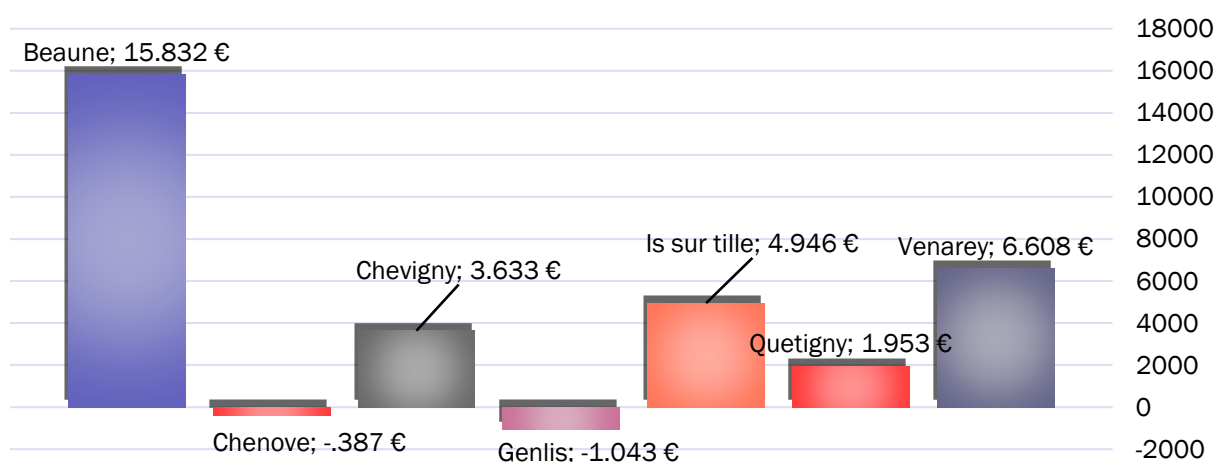
Les résultats consolidés présentés auparavant font que le résultat global de cette année s'élèvent à hauteur de 225 369 €, avec un excédent lié à la vente de 221053 €, et un excédent d'exploitation de 4316€

Ces finances solides et saines permettent d'engager un avenir serein pour continuer d'effectuer des missions de solidarité sur les années futures.

Les comptes combinés du département de Côte d'or : résultat de 31 543 €

Les comptes combinés du département comprennent les comptes de la fédération présentés à l'instant et les comptes des comités. Ces derniers sont votés et approuvés lors de leur assemblée générale qui se déroulera courant 2025.

Le résultat combiné des comités est de 31 543 €.



Bilan simplifié du département :

Actif Net	2024	2023
Immobilisations corporelles	685 241 €	774 350 €
Créances et stocks	229 448€	58 248 €
Disponibilités	123 105 €	119 687 €
Valeurs mobilières de placement et FNS	802 423 €	724 323 €
Charges constatées d'avance	1 053 €	1 118 €
Passif Net	2024	2023
Fonds propres	1 599 322 €	1 395 155 €
Fonds dédiés	104 580 €	99 739 €
Dettes	147 453 €	192 918 €
TOTAL DU BILAN	1 851 355€	1 687 812 €

Voici le bilan simplifié du département, fédération et comités combinés

Les comptes de l'exercice font ressortir un total de bilan de 1 851 355 €,

Les immobilisations corporelles représentent 685 241 €

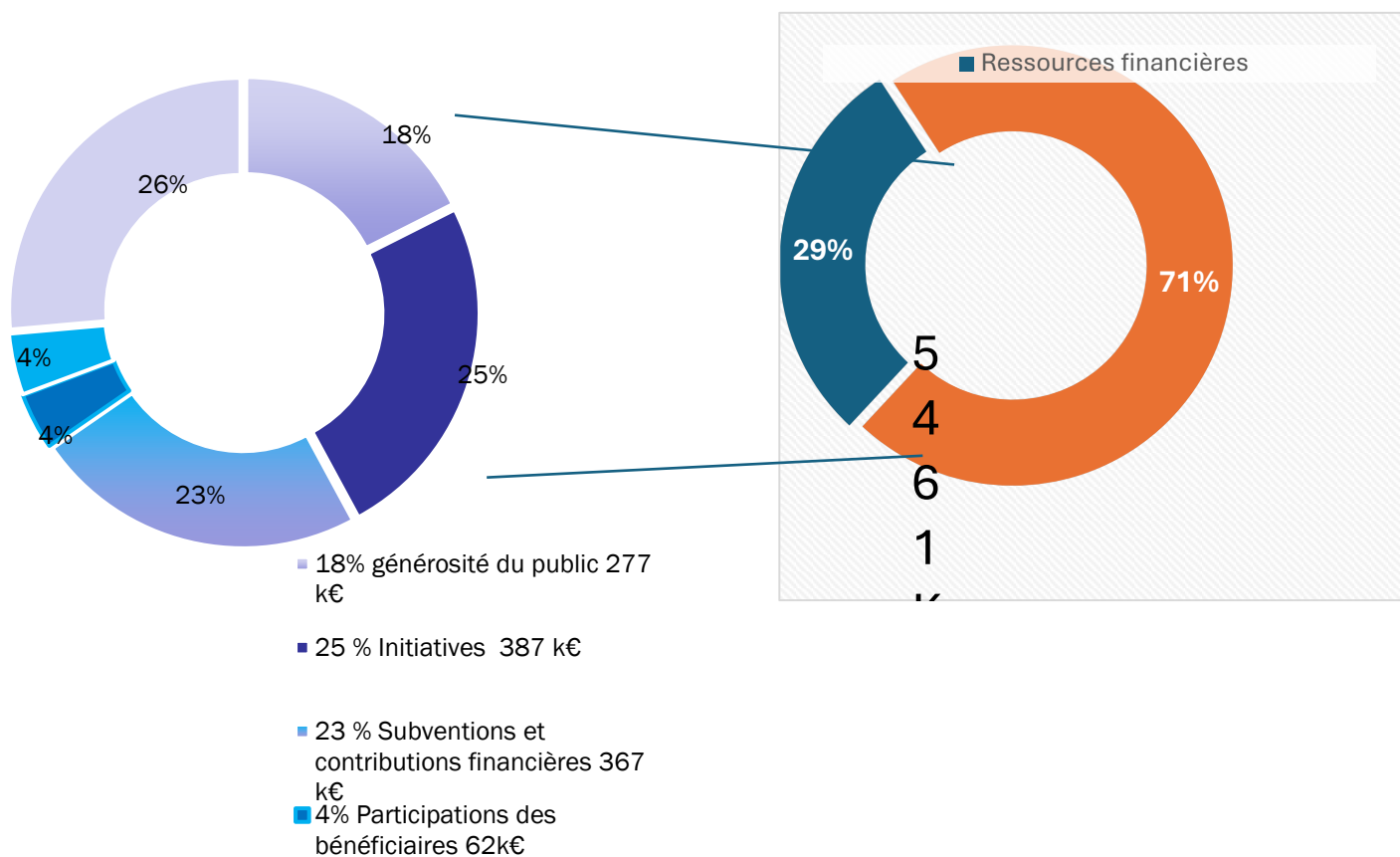
L'actif circulant représente un total de 1 156 029 €, en 2024 contre 903 376 € en 2023 et correspond aux créances pour 229 448 €, à la trésorerie pour 925 528 €, et charges constatées d'avance pour 1 053 €.

Au passif : Les fonds propres s'élèvent à 1 599 322 € au cours de l'exercice contre 1 395 155 € en 2023.

Les fonds dédiés s'élèvent à 104 580 € contre 99 739 € en 2023.

Les dettes sont de 147 453 € contre 192 918 € en 2023.

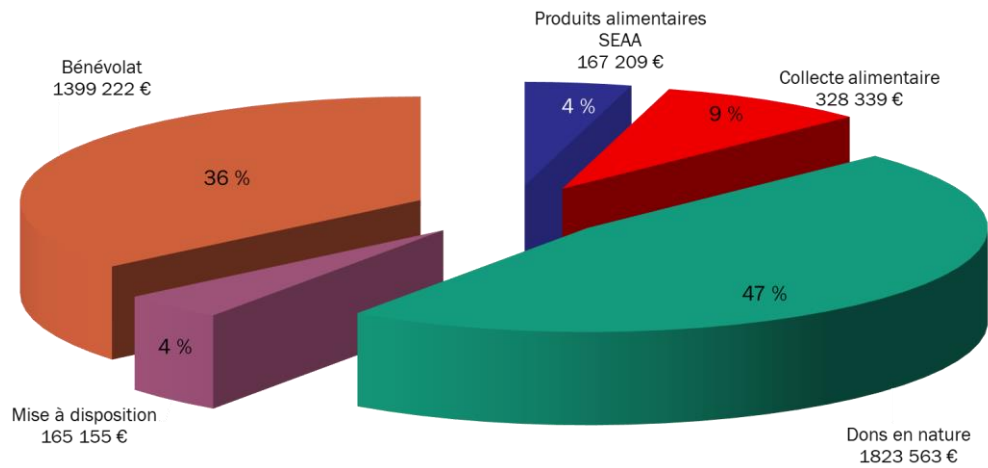
Les ressources du département :



Les ressources financières d'un total de 1 577 618 € ont augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente à cause des produits exceptionnels qui représentent 26 % des ressources financières totale.

De fait, les autres ressources sont moindres en % mais chaque poste a augmenté ou est stable par rapport à l'année 2023. La générosité du public représente 18% des ressources financières avec un peu plus de 277 000 €. Les recettes provenant des initiatives et des espaces solidarités représentent 25 % des ressources financières. Les subventions et les contributions financières représente 23% des ressources financières, La participation des personnes aidées représente 4 % soit 62000 €, et les autres produits (cad les produits financiers, les quote parts de subvention d'investissement, l'utilisation des fonds dédiés) représente 4%

Les ressources matérielles :



Les ressources matérielles s'élèvent à 3 883 488 euros, ce qui fait une augmentation de 19% par rapport à l'année dernière grâce à la collecte alimentaire de 2024, qui n'a pas été faite en 2023, et à la mise à disposition d'un salarié sur 2024 par l'intermédiaire d'une convention de mécénat de compétence de la BNP Paribas.

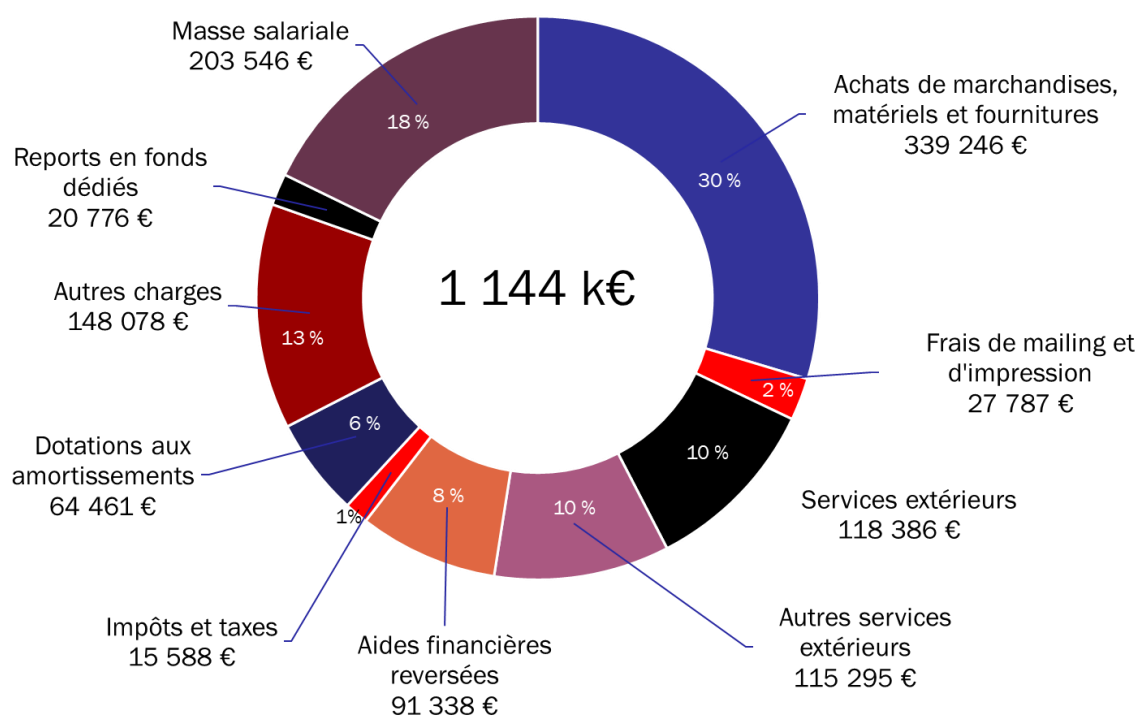
Dans le détail du graphique présenté, nous avons : les dons en nature représentent 47 % des ressources matérielles et sont composés principalement des dons pour la braderie FNAC, mais aussi les dons vestimentaires et alimentaires de Carrefour et d'autres partenaires.

Les 70 775 heures des bénévoles représentent 36 % des ressources matérielles soit 39 équivalents temps plein.

Le poste « mise à disposition » pour 4% soit 165 000 € correspondent aux prêts de salle, et aux places de spectacles, et de sports offerts, aux mécénats de compétences

Les produits provenant de l'union européenne, SEAA représente 4 % des ressources matérielles pour un total de 167209 € et ont été complétés cette année par la collecte alimentaire qui a été réalisée dans les supermarchés du département – qui représente 9 % des ressources matérielles pour 328 339 €.

Les charges d'activités 2024 :



Les charges d'activités du département, au titre de l'année 2024, se sont élevées à 1 144 502€ répartis comme sur le graphique.

Résultat combiné du département :

Pour récapituler au niveau du département, le résultat de la fédération s'élève à 225 369 €, le résultat des comités à 31543 €

Ce qui fait un résultat combiné départemental à 256 912 €.

Dont un résultat d'activité négatif de – 7620 €, un résultat financier de 22125 et un résultat exceptionnel de 242 407 €

L'explication peut également s'expliquer par un résultat d'exploitation de 35 859 € ; et un résultat exceptionnel lié à la vente de 221 053 €

La vidéo de la rétrospective nationale a été projetée. Vous pouvez la retrouver sur le site intranet du SPF.

ECHANGES

Après la présentation des rapports, des animateurs collecteurs bénévoles témoignent de leur participation à certaines actions :

- Pascal POYEN revient sur le voyage du Nouvel An à destination des personnes seules pour lutter contre la solitude et l'isolement.
- Gilbert THOREY remercie le Secours populaire de s'être associé aux JOP 2024 en permettant à des familles, des jeunes de vivre des événements sportifs à jamais graver dans les mémoires. Il salue le partenariat avec la cellule solidarité de l'Université de Bourgogne et l'engagement de sa présidente Vanessa Vaizant pour la lutte contre la précarité étudiante.
- Jacqueline DORAS rappelle pourquoi le Secours populaire demande des participations aux destinataires de la solidarité ; elle complète son intervention par l'ensemble des valeurs de l'association. David LEBUGLE propose de les afficher dans les différents espaces de l'association pour les faire connaître, les partager collectivement et les faire vivre.
- Chantal TISSIER intervient sur la visibilité de l'association jugée insuffisante sur nos initiatives de terrain.

2) CONCLUSION DU TRESORIER

L'évènement majeur de l'exercice reste la vente du bâtiment Rue Poncelet et le transfert de l'Espace Solidarité Rue de la Brot.

Cette vente s'est signée courant avril 2024 avec mise à disposition gracieuse du local jusqu'à la fin de l'année.

J'en profite pour remercier la Ville de Dijon pour cette mise à disposition ainsi que cette acquisition au prix du marché.

Cette vente permet de dégager un résultat de 225 K€ dont 220 K€ correspondant à la plus-value réalisée sur cette cession, plus-value qui n'est pas encore définitivement affectée mais qui permettra de d'améliorer les actions de solidarité actuelles ou d'en créer de nouvelles.

Le transfert de l'Espace Solidarité au 15 Rue de la Brot, outre la rationalisation des charges a permis un regroupement des équipes offrant plus d'efficacité et de convivialité entre les bénévoles. De plus les quelques craintes que nous avions quant à la fréquentation se sont dissipées au vu des résultats de trois premiers mois de 2025.

Un petit rappel : Prenons soin de l'ensemble du matériel que nous utilisons au quotidien et en particulier des véhicules car l'on constate des dégâts dus à des négligences ou des manques d'attention entraînant des réparations toujours onéreuses.

Pour terminer je vous informe que ce rapport est le dernier pour ce qui me concerne. En effet j'ai souhaité mettre un terme à mon mandat de trésorier en septembre prochain. Je vous remercie tous de m'avoir supporté pendant ces quelques années, et je présente mes vœux de réussite à mon successeur qui sera élu en octobre

3) RAPPORT DU COMMISAIRES AUX COMPTES

Le rapport de M. Goureau qu'il a établi pour l'exercice 2024 conclut que les comptes présentés « donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Secours populaire Français ».

4) VOTES

Nombre de voix : 151

- 91 présents
- 53 procurations
- 7 voix pour les comités (1 voix par tranche de 100 donateurs)

Résolution n°1 :

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité 2024 qui vous a été présenté

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier des comptes clos au 31/12/2024, comme ils vous ont été présentés et donne quitus au trésorier.

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la fédération de l'exercice 2024 s'élevant à 225 369,40 € en report à nouveau

Cette résolution a été approuvée à l'unanimité

ANNEXE : Les valeurs du secours populaire français

Le Secours populaire français est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

En janvier 1983, il reçoit l'agrément du ministère du temps libre, comme **Association nationale d'éducation populaire et d'éducation à la citoyenneté** complémentaire de l'éducation nationale en 2000.

En mars 1985, l'Association est reconnue **d'utilité publique**.

Forte de ces reconnaissances, l'Association joue pleinement son rôle **d'éducation populaire**. Sa démarche est de pratiquer la solidarité et non l'assistanat. Dans une logique de **refus de l'assistanat**, le Secours populaire attache une très grande importance au respect de la **dignité de chacun**.

Depuis toujours, il promeut une **relation d'égal à égal**, basée sur des échanges mutuels. S'il n'y a pas d'assistés au Secours populaire, c'est qu'il n'y a pas non plus d'assistants. Ceux qui reçoivent et ceux qui soutiennent sont les mêmes – et tous s'enrichissent mutuellement.

Dans une société où rien n'est offert gracieusement, un effort est demandé aux personnes en difficulté, par le biais d'une participation aussi modique soit-elle, pour toutes aides accordées. *Il est important de souligner que cette contribution sert à pérenniser cette grande chaîne de solidarité. Elle permet à l'Association de mettre en place de nouvelles actions et pour les personnes qui en bénéficient d'être acteurs du fonctionnement de cette dernière.*

La démarche d'éducation populaire transparaît à tous les niveaux, de la mise en œuvre de la solidarité, au fonctionnement et à l'organisation de ses instances. C'est **remettre l'homme au centre de ses préoccupations**.

Dans cette perspective, le Secours populaire encourage tous ceux qui le souhaitent à devenir un citoyen à part entière, auteur et acteur de sa propre vie.